

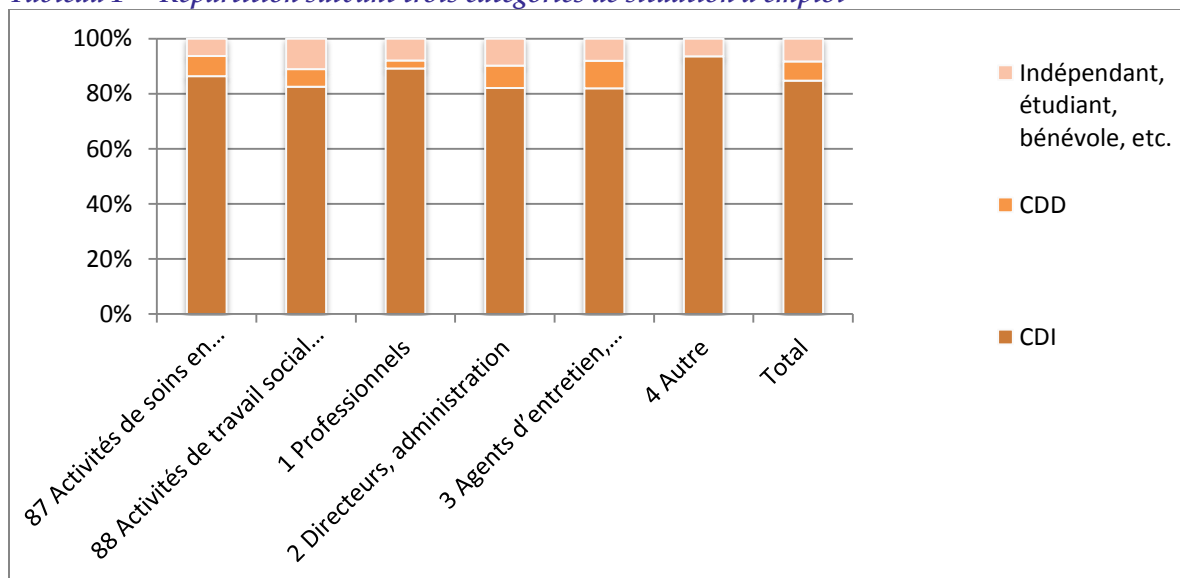
Les services sociaux en Belgiqueⁱ

Qu'en est-il des salaires et des conditions de travail dans les services sociaux en Belgique ? Pour étudier ce sujet, nous avons utilisé 840 réponses, dont 78 % de femmes, à l'enquête électronique WageIndicator et sa version papier, les données datant de janvier 2013 à janvier 2015. 317 personnes ont apporté des données valides pour le calcul des salaires.

Situation d'emploi

Plus de huit salariés sur dix dans les services sociaux belges ont un contrat de travail à durée indéterminée (tableau 1). Les employés ayant un contrat de travail à durée déterminée sont les plus représentés parmi ceux exerçant des emplois d'entretien ménager et de soins à la personne. En moyenne, les salariés des services sociaux en Belgique ont une ancienneté de 13,7 ans (pourcentage non représenté dans un tableau). Deux sur dix ont bénéficié d'une promotion au sein de leur organisation actuelle. 4 % des salariés a un deuxième emploi.

Tableau 1 Répartition suivant trois catégories de situation d'emploi

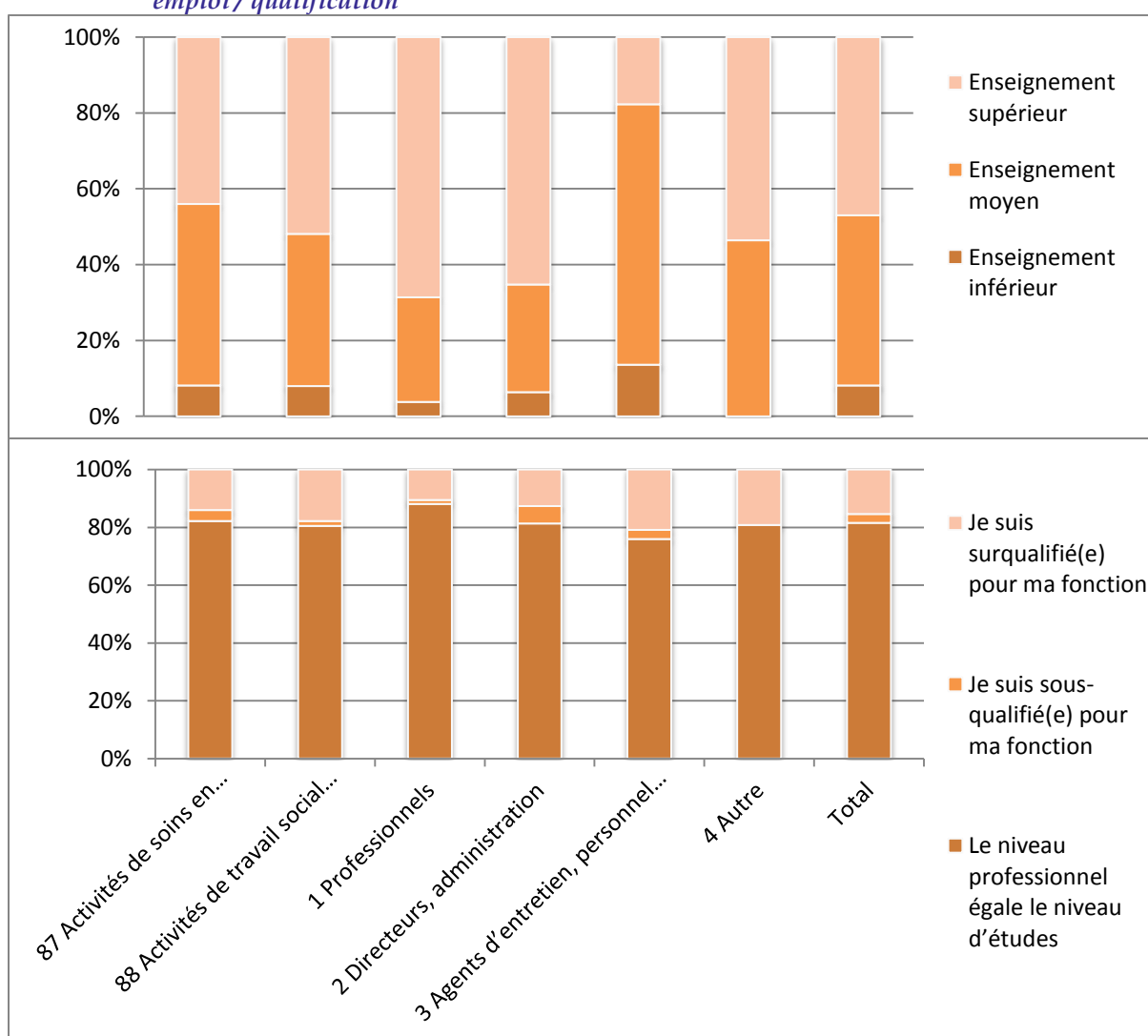


Source : Données WageIndicator 01 janvier 2013 - 31 janvier 2015. Sélection d'employés de services sociaux en Belgique. N = 840.

Formation et scolarité

Dans les services sociaux de Belgique, cinq employés sur dix ont suivi un enseignement supérieur et plus de quatre sur dix un enseignement moyen, comme le montre le premier panneau du tableau 2. Plus de huit employés sur dix indiquent que leur niveau de scolarité correspond aux demandes de leur emploi, comme le montre le second panneau du tableau 2. Plus de six employés sur dix ont suivi des formations proposées par l'employeur (chiffres non représentés dans un tableau).

Tableau 2 Répartition sur trois niveaux de scolarité. Répartition en fonction du rapport emploi / qualification



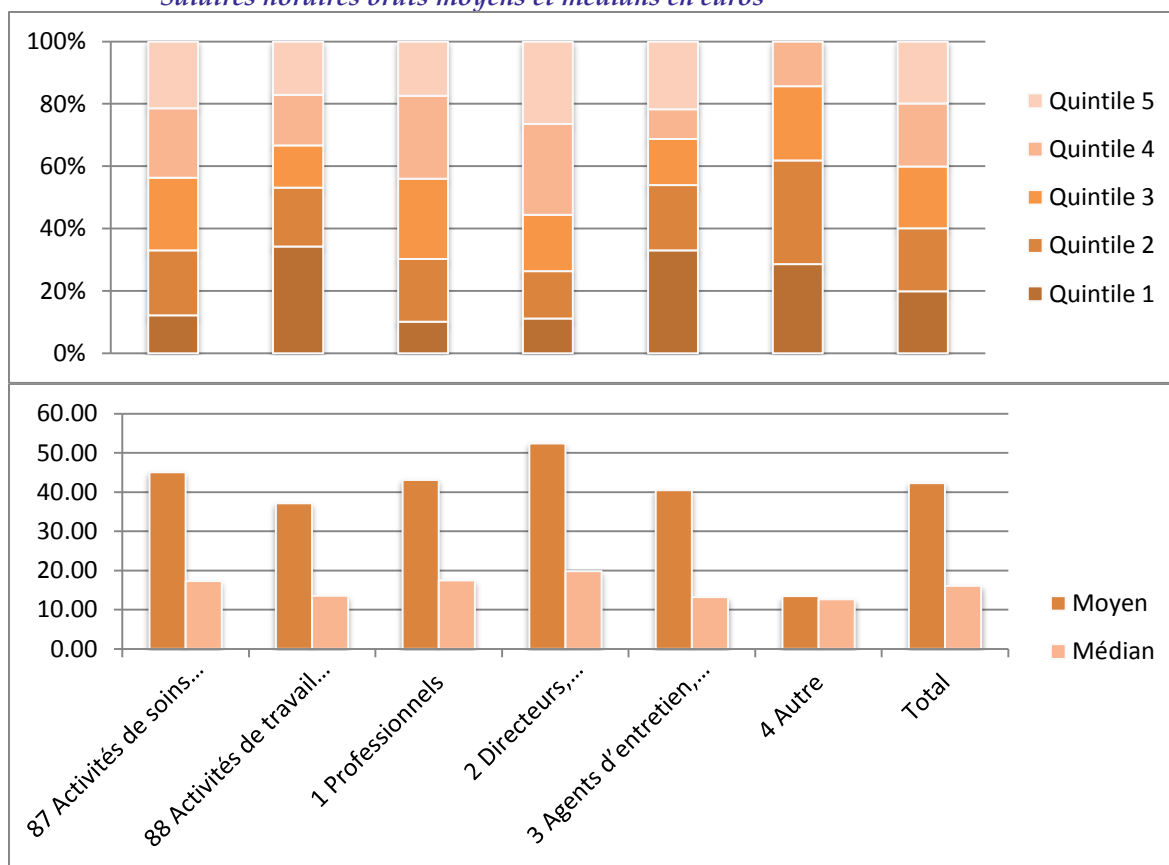
Source : Données WageIndicator 01 janvier 2013 - 31 janvier 2015. Sélection d'employés de services sociaux en Belgique. N = 840.

Salaires

Pour comparer les salaires, nous avons divisé les salaires horaires bruts en cinq catégories égales (voir la barre Total du premier panneau du tableau 3). Les salariés exerçant des emplois d'entretien ménager et de soins à la personne figurent le plus souvent dans la catégorie la plus basse, les managers et les fonctions administratives se concentrant le plus souvent dans la catégorie supérieure.

Dans le deuxième panneau du tableau 3, nous avons utilisé deux indicateurs pour mesurer les salaires : les salaires médians (autant de personnes au-dessus qu'en dessous de ce montant) et les salaires moyens. Le plus grand écart est représenté par les salariés exerçant des emplois d'entretien ménager et de soins à la personne, un groupe important se trouvant en bas de la répartition salariale et un petit groupe de hauts revenus figurant au sommet.

Tableau 3 Répartition sur cinq catégories égales de salaires horaires bruts.
Salaires horaires bruts moyens et médians en euros

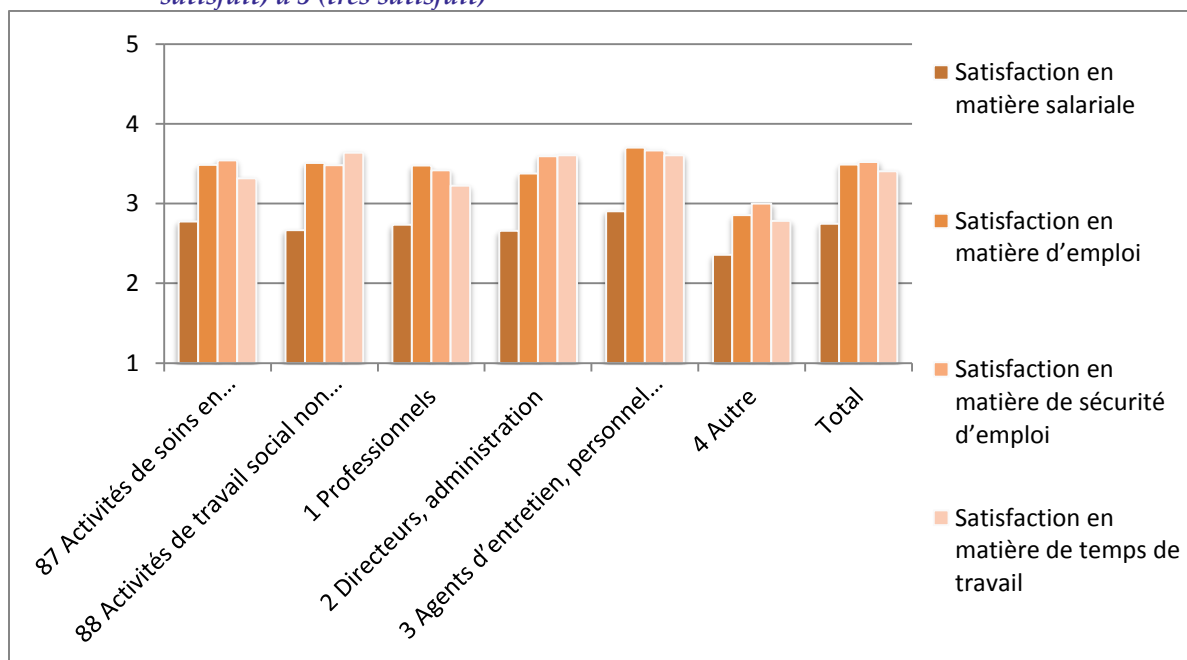


Source : Données WageIndicator 01 janvier 2013 - 31 janvier 2015. Sélection d'employés de services sociaux en Belgique.
N = 317.

Satisfaction en matière d'emploi

En réponse à quatre questions sur la satisfaction, il apparaît que les employés des services sociaux en Belgique sont le plus satisfaits de leur sécurité d'emploi, suivie de près par la satisfaction en matière d'emploi et de temps de travail. Le tableau 4 montre le score moyen par activité dans les services sociaux et par groupe professionnel. Dans le groupe total, la satisfaction en matière salariale est la plus faible, affichant une moyenne de 2,8 sur une échelle de 1 (pas du tout satisfait) à 5 (très satisfait). À l'opposé, la satisfaction en matière de sécurité d'emploi affiche le score le plus élevé (3,5).

Tableau 4 Scores moyens suivant quatre questions de satisfaction allant de 1 (pas du tout satisfait) à 5 (très satisfait)



Source : Données WageIndicator 01 janvier 2013 - 31 janvier 2015. Sélection d'employés de services sociaux en Belgique. N = 183 pour la satisfaction en matière salariale ; N = 187 pour la satisfaction en matière d'emploi ; N = 170 pour la satisfaction en matière de sécurité d'emploi ; N = 185 pour la satisfaction en matière de temps de travail ;

ⁱ Rapport du projet [WICARE](#), février 2015. Projet bénéficiant du soutien de la Commission européenne dans le cadre de son programme en matière de relations industrielles et de dialogue social (N° VS/2013/0404). Auteurs : Kea Tijdens et Maarten van Klaveren, Université d'Amsterdam / Institut d'études sociales d'Amsterdam (AIAS). Partenaires : FSESP, WageIndicator, et CELSI. Ce projet relève entièrement de la responsabilité des auteurs. Pour en savoir plus sur ce projet, consultez <http://www.epsu.org/a/10010>.